

Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 210

PDF erstellt am: **20.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258560>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

souvent pas compte de leurs propres prescriptions, et il leur arrivait de prier des institutrices de rester en fonctions après leur mariage.

Pendant la guerre, les institutrices étant très recherchées, ces règlements furent abolis, ou bien on cessa de les observer. On pria instamment nombre de femmes mariées de revenir à l'école, en leur représentant qu'il était de leur devoir de remédier au manque d'instituteurs dont souffrait le pays.

Aujourd'hui de nouveau, il arrive souvent que les autorités scolaires congédient des institutrices mariées, et de nombreuses communes projettent des règlements dans ce sens. D'après une déclaration faite en mars 1924 à la Chambre des Communes, sur 330 autorités scolaires locales, 105 ont pris des mesures contre l'institutrice mariée.

La *National Union of Women Teachers* à Londres (Union nationale des institutrices) est opposée en principe au renvoi de l'institutrice mariée, et elle le combat énergiquement.

Hollande. — La situation de l'institutrice mariée a été et est encore très discutée dans ce pays. Elle est généralement combattue par les partis bourgeois, tandis que le parti socialiste lui est favorable.

L'ancienne loi scolaire (datant du milieu du XIX^e siècle) ne contenait aucune disposition excluant les institutrices mariées. Mais, vers 1880, plusieurs communes tentèrent de les renvoyer; le gouvernement les en empêcha. Depuis lors, des tentatives semblables furent faites dans une cinquantaine de communes (sur 1100 dans tout le pays); aux unes, il ne fut pas donné suite; aux autres, le gouvernement fit opposition. Même le gouvernement conservateur de ces dernières années annula plus d'un renvoi d'institutrice mariée décrété par des autorités locales.

Aujourd'hui, un danger plus grand est à craindre. En 1924, un projet a été présenté à la Chambre, introduisant dans la loi scolaire la disposition suivante.

« La municipalité (Gemeinderat) peut décider qu'une institutrice âgée de moins de 45 ans sera congédiée honorablement le jour de son mariage ».

Avec la majorité bourgeoise actuelle au Parlement, il est à craindre que cette loi ne soit acceptée, et qu'ainsi les communes soient libres de renvoyer leurs institutrices mariées. Un comité d'action s'est formé pour combattre cette loi, qui a, malheureusement, de grandes chances de succès. En janvier 1923, les institutrices mariées étaient au nombre de 781, sur un total de 6126 (dans l'enseignement public). Elles formaient le huitième du personnel enseignant féminin.

Etats-Unis d'Amérique. — Dans aucun des Etats, il n'existe de loi excluant les institutrices mariées. Certaines autorités scolaires ont, ici ou là, édicté des règlements défavorables aux institutrices mariées. Dans l'Etat de New-York, en revanche

l'autorité juridique supérieure a déclaré que les communes n'ont aucun droit de révoquer une institutrice pour cause de mariage.

A. M.

(Office central suisse des professions féminines)

ERRATUM. — Dans l'article de Mlle Porret: Les autorités de tutelles et les femmes à Neuchâtel, paru dans notre dernier numéro, lire p. 63, colonne 1, au lieu de « que cette majorité se réunira », « que cette majorité se ruinera »; et quelques lignes plus bas, au lieu de « parti radical progressiste national », « partis radical, et progressiste national ».

Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Avril 1925.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

La présente circulaire doit vous rappeler, en premier lieu, notre prochaine Assemblée générale, qui aura lieu à Genève; les propositions et les vœux qui figureront à l'ordre du jour doivent parvenir au Comité avant le 1^{er} juin, afin qu'ils puissent être examinés. Nos hôtes ne pouvant nous recevoir qu'après l'Assemblée de la Société des Nations, nous avons fixé nos séances aux 7 et 8 novembre. Notre présidente, qui est en route pour assister au Congrès international de Washington, aura alors bien des choses à nous communiquer.

Nous vous présentons une nouvelle Société alliée: l'*Union des Femmes de Morges*; nous lui souhaitons ici la plus cordiale bienvenue.

Lors de la réunion du Comité le 4 octobre dernier, il avait été décidé qu'une Commission de trois membres, composée de Mmes Glättli (Zurich), Rieder (Vevey) et Nüenschwander (Berne), jetterait les premières bases de l'Exposition nationale du Travail féminin. Après quelques travaux préliminaires, une conférence réunissait le 8 mars 18 déléguées de 34 Sociétés invitées. 24 avaient annoncé leur participation, 6 s'étaient excusées. Cette rencontre contribua à éclairer la situation et il fut fait d'utile besogne. Afin de placer les discussions sur un terrain ferme, le Comité d'initiative décida à l'unanimité de choisir Berne comme siège éventuel de la nouvelle Exposition et l'automne 1927 comme époque probable. Le 4 avril, le *Frauenbund* de Berne a bien voulu nous faire savoir qu'il se chargerait de l'organisation de l'Exposition. Nous remercions bien chaleureusement les Sociétés bernoises de bien vouloir assumer une lourde responsabilité. Nous tiendrons nos Sociétés au courant des progrès accomplis.

La Commission d'Etudes législatives a élaboré une pétition pour la Commission des Chambres fédérales chargée de s'occuper de la traite des femmes et des enfants. Cette pétition, envoyée en premier lieu à la Commission du Conseil des Etats, puis à tous les membres de la Commission du Conseil national, demandait instamment que, contrairement au projet, non seulement la femme mineure, mais aussi la femme majeure fussent protégées contre la traite. Pour appuyer cette pétition, des entrevues ont eu lieu avec M. le Conseiller fédéral Haerberlin et avec quelques membres des deux Chambres. Les délibérations au Conseil des Etats ont apporté quelques modifications importantes au projet; quant au Conseil national, il dut malheureusement remettre cette affaire à la prochaine

MÉDECIN-DENTISTE

MADAME E. LAMBOSSY

ANCIENNE ASSISTANTE A L'ECOLE DENTAIRE DE GENÈVE
ANCIENNE ELÈVE DE L'UNIVERSITY OF PENNSYLVANIA, PHILADELPHIA

RUE DE CANDOLLE, 20

GENÈVE

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne**.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des démenagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.00
44, rue Martheray, 44 Chèques postaux 11, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant
Fermée le samedi après-midi. **Pensez avant tout aux pauvres du pays !!**

session. La Commission ne siégera également qu'à la fin d'avril.

Au moment où le Conseil national avait à s'occuper de l'assurance vieillesse et survivants, nous avons cru le moment venu de faire parvenir à tous les membres de la Chambre la pétition dès longtemps préparée par notre Commission des Assurances et d'y joindre la brochure de Mme Gourd. Nous demandons que toutes les femmes fussent soumises à l'assurance obligatoire. Comme, à la surprise générale, le Conseil fédéral a fixé au mois de mai la votation sur l'initiative Rothenberger, il nous est impossible de prendre position, vu le temps très limité. La presse quotidienne et le *Mouvement Féministe* nous tiendront du reste au courant; en outre, le numéro du 28 mars du *Frauenblatt* contient un court rapport de notre présidente sur l'Assemblée générale de l'Union suisse des employés, à laquelle elle a assisté, et où cette question a été traitée.

Comme une assurance vieillesse fédérale risque de se faire encore longtemps attendre, quelques cantons ont pris l'initiative d'une assurance cantonale. Nous prions instamment les membres de l'Alliance de prêter à ce sujet une vigilante attention, car des surprises désagréables pourraient leur être réservées. Ce qui se passe dans le canton d'Appenzell en est une preuve: le projet prévoit pour les hommes une rente de fr. 400, tandis que les femmes n'auraient droit qu'à fr. 300. Les Appenzelloises se sont vivement émues et ont couvert de nombreuses signatures une protestation en due forme. C'est donc à temps qu'il faut être renseignées pour pouvoir agir à temps.

La Commission d'études législatives a tenu le 7 mars une conférence qui réunissait les représentantes d'Associations s'occupant de la jeunesse et de l'enseignement professionnel. Le travail de Mme Leuch et celui de M^{lle} Neuenschwander paraîtront dans le journal des maîtresses d'écoles professionnelles et ménagères, et dans quelques semaines les Sociétés alliées recevront le rapport spécial en même temps qu'une brochure du Département de l'Economie publique: *Introduction pour servir à l'étude de l'enseignement professionnel et ménager*. Nous vous prions instamment de bien vouloir étudier cette brochure durant les mois prochains, car vous y trouverez de précieux sujets d'enseignement.

Le 23 janvier a eu lieu à Berne, sur l'initiative de l'Office cantonal du travail, une réunion des femmes bernoises de la ville et de la campagne; cette réunion devait s'occuper des mesures à prendre contre l'invasion de la main-d'œuvre étrangère dans le travail domestique. Les travaux intéressants qui y ont été présentés, ainsi qu'un programme d'action, ont été réunis en brochure. L'Office cantonal du travail à Berne (Speichergasse 14) tient cette brochure à la disposition de tous ceux qui voudront se la procurer au prix de 1 fr. Nous le recommandons à nos Sociétés, car la question qui y est traitée intéresse toutes les femmes.

Nos sociétés seront sans doute intéressées par les communications suivantes: la station radiotéléphonique de Zurich a fait savoir qu'il sera tenu compte de la demande de conférences instructives; d'autre part, les heures réservées jusqu'ici régulièrement aux femmes ne pourront plus l'être qu'occasionnellement. L'heure exacte à laquelle aura lieu une émission spéciale pour femmes doit encore être fixée et le poste d'émission désire beaucoup que les sansfilistes lui fassent parvenir leurs vœux quant à l'heure la plus appropriée et au choix des sujets. Les Sociétés de Zurich se sont occupées de la chose, et ont proposé de choisir de nouveau un jour fixe, le samedi excepté, et l'heure de 8 heures, car à 6 h. 1/2, la plupart des femmes ne sont pas libres. Nous prions les Sociétés suisses-allemandes, celles de la campagne en particulier, de faire parvenir leurs vœux à la station radiotéléphonique de Zurich. D'autre part, nous apprenons, en ce moment même, que la nouvelle Société d'émission Radio-Genève a offert à la rédaction du *Mouvement Féministe* de se charger de l'organisation d'une demi-heure d'émission chaque semaine, spécialement réservée aux questions d'intérêt

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE:

GENÈVE, Rue du Marché, 40. BALE, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. ZÜRICH, Sihlstrasse, 3.
NEUCHÂTEL, Faub. de l'Hôpital, 19

féminin et féministe. Des détails seront donnés ultérieurement sur ce sujet par le *Mouvement Féministe*. Si cette merveilleuse invention devait servir à nous instruire mieux et à nous suggérer d'heureuses initiatives, les femmes devraient profiter de l'occasion pour lui témoigner de leur intérêt.

Nos Sociétés voudront bien penser encore à l'état critique du *Frauenblatt* dont il a déjà été parlé en mars à quelques-unes d'entre elles par circulaire spéciale. Nous vous serions reconnaissantes de souscrire des parts de garantie et d'essayer de procurer de nouveaux abonnés à ce journal.

Cette circulaire est accompagnée d'un exemplaire de la brochure sur l'histoire de l'Alliance de 1899 à 1894. Cette brochure étant un bon moyen de propagande pour l'Alliance, il serait utile d'en commander à notre secrétaire (90 cts. l'ex.). En l'absence de la présidente et jusqu'en juin, les communications concernant l'Alliance devront être adressées à Mme Vischer-Alioth à Arlesheim, près Bâle.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien prêter à cette circulaire, nous vous prions, Mesdames, de recevoir nos salutations les plus cordiales.

La Secrétaire:

E. VISCHER-ALIOTH.

La Présidente:

E. ZELLWEGER.

Les sacs à habits Brunner

sont le meilleur préservatif des vêtements
contre les mites, la poussière et l'humidité.

Marque déposée No. 37075.

Se trouvent partout en trois grandeurs:

No. 1. (61 cm. sur 96 cm.): Fr. 2,50

No. 2. (67 cm. sur 1 m. 35): Fr. 3. —

No. 3. (71 cm. sur 1 m. 50): Fr. 3,50

La série des trois grandeurs: Fr. 8. —

Envoi direct contre remboursement. S'adresser à Arnold G. BRUNNER, à MEGGEN.

LE PRIEURÉ D'ETOY PRÈS MORGES (VAUD)



Mlle R. du MONT reçoit toute l'année quelques personnes
désirant séjour tranquille. - Confort - Chauff. central

Vacances / Cures de repos / Régimes

Superbe situation / Grand jardin ombragé / Téléph. N° 7

Institut J.-J. Rousseau

(subventionné par l'Etat)

Ouvert aux personnes des deux sexes âgées au moins de 18 ans qui se destinent
aux carrières éducatives. Psychologie appliquée, pédagogie. Stage à la Maison des
Petits. Orientation professionnelle. Protection de l'enfance. Enfants anormaux.

Semestre d'hiver: 22 Octobre — 14 Mars

Semestre d'été: 14 avril — 15 Juillet

Cours de Vacances: 11-22 Août

4, RUE CHARLES BONNET -- GENÈVE

	Montreux Knitting Montreux VÊTEMENTS DE TRICOTS pour la ville et le sport BAS - SOUS-VÊTEMENTS MAGASINS DE VENTE: MONTREUX, Place de la Paix - ZÜRICH, Bahnhof., 7 GENÈVE, r. du Mt-Blanc, 6 - St-MORITZ, Gallery Palace	
--	---	--

RONEO S. A. ZÜRICH

LE DUPLICATEUR GOUVERNEMENT
AU PRIX DE FR. 260.--

permet d'obtenir une centaine d'excellentes copies en
peu de temps et à peu de frais.